

Arrêté N° MA-ART-2023-083

**OBJET :** Arrêté de stationnement, 5 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par Madame Chantal Fournier visant à faire réserver des places de stationnement devant son domicile au 5 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à des travaux de toiture-couverture du 12 avril au 4 mai 2023 - Annule et remplace Arrêté 2023-076 ;

## ARRÊTE

**Article 1** – Deux places de stationnement sont réservées devant le 5 rue de Vire du 12 avril au 4 mai 2023.

**Article 2** – La signalisation réglementaire est à la charge de l'entreprise.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Chantal FOURNIER,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le Chef du centre de secours.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 13 avril 2023.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON



*[Handwritten signature in blue ink]*